

• (3.20 p.m.)

J'estime irréfutables les arguments présentés depuis quelques jours par les orateurs qui m'ont précédé. Qui voudrait réviser ces preuves accusatrices? Je ne pense pas que ce petit bill à lui seul réduira de beaucoup le prix des médicaments et mes collègues non plus. Il peut inspirer de la crainte à quelques sociétés et les inciter à faire des ajustements temporaires de prix. Mais ce bill fera plus de peur que de mal. Dans deux ou trois ans, quand il deviendra clair comme le jour que de nouvelles mesures s'imposent, de grâce qu'on ne nous parle plus d'autres enquêtes préalables. Des enquêtes, nous en avons trop menées, et d'autres pays aussi. Des études supplémentaires ne seraient qu'un nouveau coup de frein, une excuse toute fraîche à notre inaction.

On a eu la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce en 1963, la Commission royale d'enquête Hall en 1964 et l'étude entreprise par le comité parlementaire, dont le rapport a donné lieu à la présentation de ce bill. Nous avons à notre disposition les rapports d'enquêtes faites aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Suède. Tous ces rapports ont pour conclusion que les médicaments magistraux sont bigrement trop chers et on nous a seriné les causes de cela jusqu'à l'écoeurement.

Ainsi, sachons être durs s'il le faut. Prenons à cœur de protéger les malades, impuissants à se protéger eux-mêmes. Cependant, monsieur l'Orateur, quoi qu'il advienne, il faut nous mettre à l'œuvre immédiatement, et surtout, plus d'enquêtes pendant trois, quatre ou même cinq ans.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le ministre de son sang-froid.

L'hon. M. Basford: De mon quoi?

M. Rynard: De votre sang-froid. De fait, le ministre avait le sang tellement froid, que nous ne sommes même pas parvenu à le réchauffer. Le ministre n'a pas accepté un seul amendement. Il refusait avec tellement d'amabilité, qu'il nous était impossible de nous lever et de partir. Je félicite aussi les députés qui ont pris part au débat. Je suis persuadé que nous sommes tous très préoccupés par cette question. Je suis tout aussi sûr que le ministre ne s'y intéresse pas moins. Tous les députés ont fait de leur mieux en l'occurrence. Il nous incombe de faire adopter ce bill, ainsi que de voir à ce qu'il soit au mieux de l'intérêt de tous les Canadiens, car ce sont eux qui paient la note.

Il nous incombe aussi de nous assurer que le bill ne cause pas de tort. C'est ce qui me

[M. Rose.]

préoccupe car certains principes fondamentaux ont été oubliés. En fait, le principe même que l'innocuité des médicaments doit passer avant tout, comme l'a souligné le comité Harley, a été rejeté lorsque le ministre a saisi la Chambre de ce bill. J'ai beaucoup d'estime pour lui, mais il s'agit d'un bill concernant les aliments et drogues, qui traite de l'équivalence et de l'innocuité cliniques, et qui est présenté par le ministère de la Consommation. Le ministre n'est pas à blâmer. Toutefois, la toute première priorité c'est de s'assurer que les médicaments que nous employons sont inoffensifs.

Je ne m'étendrai pas sur ces questions qui ont été traitées avec tant de compétence par mon confrère, le député de Perth (M. Monteith). Il a parlé du tort que cela pourrait faire à l'industrie pharmaceutique, aux gens qui perdraient leur emploi et au personnel de recherche qui passerait de l'autre côté de la frontière. Il a énuméré tous les autres effets que pourrait encore avoir ce bill.

Le député se rappellera sans doute que certains amis de son parti ont souligné les effets économiques désastreux qu'aurait cette mesure législative. Le débat là-dessus a eu lieu en comité. Le ministre s'en souviendra certainement. Ce sont des membres de son propre parti qui ont débattu la question en comité. Je les félicite d'avoir si vaillamment défendu leur point de vue—bien mieux qu'aucun de nous d'ailleurs. Je me demande ce que sont devenus ces gens-là.

Des voix: Oh, oh!

M. Rynard: Ce qu'ils sont devenus ferait le sujet d'une histoire intéressante. Il y a eu le député de Laprairie (M. Watson), le député de Lachine (M. Rock), le député de Vegreville (M. Masankowski) et le député d'York-Est (M. Otto) qui a contesté la déclaration de son propre ministre, d'après qui les effets économiques ne peuvent être prédits. Le ministre se rappellera qu'il est possible d'extrapoler les effets économiques d'une mesure législative de ce genre sur le prix et la fabrication des produits pharmaceutiques au Canada. Ce n'est pas à l'honneur du gouvernement que cette extrapolation n'ait pas été faite.

J'ai interrogé le ministre à ce sujet. Il a été franc et honnête, comme il a voulu l'être au cours de tout le débat, et il m'a dit que le rapport économique ne serait pas prêt avant l'automne. Mais c'est nous demander d'acheter chat en poche, car le ministre ne sait pas quelle est la réponse. Il n'a pu répondre au député d'York-Est quand il lui a dit qu'il pourrait obtenir un rapport de faisabilité comportant une marge d'erreur de 2 p. 100. Toutefois, monsieur l'Orateur, je vais laisser de côté cet aspect du sujet.